



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

### **CANADA PROVINCE DE QUÉBEC M.R.C. DE LA HAUTE-CÔTE-NORD MUNICIPALITÉ DES ESCUMINS**

À une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité des Escoumins tenue le 17 août 2020 à 19 heures au lieu ordinaire des réunions du Conseil et à laquelle étaient présents : Madame Claudine Roussel, Madame Karine Roussel, Madame Line Boulianne, Madame Marie-Lise Poitras et Monsieur Denis Morin tous membres du Conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur André Desrosiers, maire.

Est absente : Madame Claudette Roussel

Madame Sophie Bouchard, secrétaire-trésorière adjointe, assiste également à cette séance.

Ouverture de la séance à 19 heures

#### **ORDRE DU JOUR**

##### **1.0 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE : PRÉSENCES**

##### **2.0 ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAUX**

- 2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2.2 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 juillet 2020
- 2.3 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 juillet 2020
- 2.4 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 juillet 2020
- 2.5 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 août 2020

##### **3.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- 3.1 Autorisation de paiement/ Comptes du mois de juillet 2020
- 3.2 Autorisation de paiement/ Tournée feu de camp
- 3.3 Fixation du taux d'intérêt décrété pour la municipalité des Escoumins à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020

##### **4.0 DEMANDES DE CONTRIBUABLES ET D'ORGANISMES**

##### **5.0 CENTRE SPORTIF / CENTRE MULTIFONCTIONNEL**

##### **6.0 URBANISME**

##### **7.0 INCENDIE**

##### **8.0 VOIRIE MUNICIPALE**

- 8.1 Demande de paiement numéro 3/ Caserne incendie



82 Autorisation de dépense/ Travaux de stabilisation des talus dans le sentier du Moulin

### **9.0 HYGIÈNE DU MILIEU (AQUEDUC ET ÉGOUT)**

9.1 Dépôt/ Niveau d'eau lac Gardner – Eau potable

### **10.0 BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE ET CDMM**

### **11.0 BÂTIMENTS MUNICIPAUX & PARCS**

### **12.0 POLITIQUES ET RÉGLEMENTS**

### **13.0 COLLOQUES, CONGRÈS, FORMATIONS, INVITATIONS**

13.1 Approbation pour le colloque des travaux publics ATPA 2020

### **14.0 PROJETS**

### **15.0 OFFRES DE SERVICES**

### **16.0 CORRESPONDANCE, MAMH ET AUTRES**

16.1 Liste de la correspondance, MAMOT et autres

16.2 Correspondance à l'attention du conseil municipal/ Fermeture d'entreprise

### **17.0 AFFAIRES NOUVELLES**

17.1 Autorisation d'achat/ Enseignes murales

17.2 Offre de services professionnels/ Projet prolongement de la Promenade de la Baie

### **18.0 PÉRIODE DE QUESTIONS**

### **19.0 AJOURNEMENT**

### **20.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

L'ouverture de la séance est faite à 19 heures par Monsieur André Desrosiers, maire, et il constate que le quorum est respecté.

### **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PAR CONSÉQUENT  
PROPOSÉ PAR : Madame Claudine Roussel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que remis à tous les membres présents;

QUE tous les membres reconnaissent en avoir reçu une copie et demandent la dispense de la lecture.

20-08-166



**LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
EXTRAORDINAIRE DU 16 JUILLET 2020**

IL EST PAR CONSÉQUENT  
PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Lise Poitras  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 juillet 2020 soit  
adopté tel que remis à tous les membres;

QUE tous les membres présents reconnaissent en avoir reçu copie et  
demandent la dispense de la lecture.

**LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
ORDINAIRE DU 20 JUILLET 2020**

IL EST PAR CONSÉQUENT  
PROPOSÉ PAR : Madame Karine Roussel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 juillet 2020 soit adopté  
tel que remis à tous les membres;

QUE tous les membres présents reconnaissent en avoir reçu copie et  
demandent la dispense de la lecture.

**LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
EXTRAORDINAIRE DU 23 JUILLET 2020**

IL EST PAR CONSÉQUENT  
PROPOSÉ PAR : Monsieur Denis Morin  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 juillet 2020 soit  
adopté tel que remis à tous les membres;

QUE tous les membres présents reconnaissent en avoir reçu copie et  
demandent la dispense de la lecture.

**LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
EXTRAORDINAIRE DU 7 AOÛT 2020**

IL EST PAR CONSÉQUENT  
PROPOSÉ PAR : Madame Line Boulianne  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 août 2020 soit  
adopté tel que remis à tous les membres;

QUE tous les membres présents reconnaissent en avoir reçu copie et  
demandent la dispense de la lecture.

**AUTORISATION DE PAIEMENT/ COMPTES DU MOIS DE JUILLET  
2020**



ATTENDU QUE la liste des comptes à payer et des comptes payés d'avance du mois de juillet 2020 a été déposée aux membres du conseil pour fins de vérification et versée aux archives sous la cote numéro 207 120 (2727).

IL EST PAR CONSÉQUENT

PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Lise Poitras  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil accepte les comptes du mois tels que présentés par la secrétaire-trésorière et directrice générale;

QUE le Conseil autorise également le paiement de ces comptes lesquels seront préalablement vérifiés par monsieur André Desrosiers, maire;

Comptes déjà approuvés par le Conseil :		73 189.46 \$
Comptes à payer :	593 455.77 \$	
Annexe des comptes :	0 \$	
<b>Total des comptes</b>		<b>666 645.23 \$</b>

#### AUTORISATION DE PAIEMENT / TOURNÉE FEU DE CAMP

CONSIDÉRANT QUE la Tournée Feu de camp reviendra aux Escoumins le 12 septembre 2020 et présentera l'auteur-compositeur interprète québécois King Melrose;

CONSIDÉRANT QUE la facture s'élève à 2 000 \$ (deux mille dollars) plus les taxes applicables;

IL EST PAR CONSÉQUENT  
PROPOSÉ PAR : Madame Karine Roussel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise le paiement pour la Tournée feu de camp qui aura lieu le 12 septembre 2020 au montant de 2 000 \$ (mille deux dollars) plus les taxes applicables.

#### FIXATION DU TAUX D'INTÉRÊT DÉCRÉTÉ POUR LA MUNICIPALITÉ DES ESCUMINS À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2020

ATTENDU QUE le 5 février 2020, le conseil de la Municipalité des Escoumins a adopté le Règlement 19-490 ayant pour objet de déterminer les taux de taxes ainsi que le taux d'intérêt pour l'exercice 2020 régissant les comptes de taxes ainsi que le taux d'intérêt pour ce même exercice et abrogeant le Règlement numéro 18-486;

ATTENDU QUE le 18 mai 2020, le conseil a adopté le Règlement portant le numéro 20-192 ayant pour objet de modifier le Règlement 19-490 de manière à abroger l'article 3.0 de la section III dudit règlement déterminant le taux d'intérêt pour l'exercice financier 2020 pour toutes taxes de la même année qui seraient payées en retard;

ATTENDU QUE l'article 981 du Code municipal du Québec permet à la municipalité de fixer autant de fois qu'elle le juge opportun, par résolution, le taux d'intérêt à payer pour les comptes de taxes impayées à leur échéance;

ATTENDU QU'À la réunion ordinaire du 20 avril dernier, le conseil a adopté la résolution # 20-04-070 décrétant qu'à compter du 25 mars 2020, toutes taxes foncières ou de services facturés aux contribuables pour l'exercice financier 2020 portaient intérêt au taux de 0 % jusqu'à nouvel ordre;

IL EST PAR CONSÉQUENT

PROPOSÉ PAR : Monsieur Denis Morin  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil fixe le taux d'intérêt à payer pour les comptes de taxes impayées à leur échéance à 15 % à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020.

#### **N° 20-08-174**

#### **DEMANDE DE PAIEMENT NUMÉRO 3/ CASERNE INCENDIE**

ATTENDU QUE la compagnie Construction Éclair souhaite recevoir un troisième paiement pour les travaux qui ont été réalisés à la caserne incendie;

ATTENDU QUE la requête de la compagnie Construction Éclair a été vérifiée par les professionnels impliqués de la firme Ardoises Architecture et ceux-ci nous ont mentionné que les sommes réclamées étaient conformes à l'avancement détaillé par l'Entrepreneur;

ATTENDU QUE ce décompte représente un avancement de travaux de 35 % (trente-cinq pour cent) en date du 17 juillet 2020;

IL EST PAR CONSÉQUENT

PROPOSÉ PAR : Madame Claudine Roussel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise le paiement des sommes réclamées par la compagnie Construction Éclair au montant de 145 889,44 \$ (cent quarante-cinq mille huit cent quatre-vingt-neuf dollars et quarante-quatre cents) plus les taxes applicables pour les travaux réalisés à la caserne incendie.

#### **N° 20-08-175**

#### **AUTORISATION DE DÉPENSE/ TRAVAUX DE STABILISATION DES TALUS DANS LE SENTIER DU MOULIN**

ATTENDU QUE la firme Hydro-Ressources inc. nous a fait parvenir une offre de service afin d'assister la municipalité des Escoumins pour des travaux de stabilisation de deux zones où sont survenus des glissements de terrain dans le sentier du Moulin au montant de 14 587 \$ (quatorze mille cinq cent quatre-vingt-sept dollars) plus les taxes applicables;

ATTENDU QU'il serait possible d'effectuer les travaux suivant la méthode de régie contrôlée en engageant un entrepreneur en excavation;

ATTENDU QUE monsieur Dany Gagnon, directeur des travaux publics pourra effectuer la surveillance des travaux ;

ATTENDU QU'il sera toutefois nécessaire de faire appel aux services d'un arpenteur pour installer quelques repères d'arpentage;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

**IL EST PAR CONSÉQUENT  
PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Lise Poitras  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil accepte l'offre de service de la firme Hydro-ressources inc. au montant de 14 587 \$ (quatorze mille cinq cent quatre-vingt-sept dollars) plus les taxes applicables afin d'assister les travaux de stabilisation dans le sentier du Moulin.

**\*\* DÉPÔT**

**0-08-176**

### **NIVEAU D'EAU LAC GARDNER – EAU POTABLE**

#### **APPROBATION POUR LE COLLOQUE DES TRAVAUX PUBLICS ATPA 2020**

ATTENDU QUE le Colloque de l'Association des travaux publics d'Amérique aura lieu du 17 au 20 novembre au Centre des congrès à Sherbrooke;

ATTENDU QUE les frais d'inscription sont de 1 195 \$ (mille cent quatre-vingt-quinze dollars) plus les taxes applicables;

#### **IL EST PAR CONSÉQUENT**

**PROPOSÉ PAR : Madame Karine Roussel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise le paiement de 1 195 \$ (mille cent quatre-vingt-quinze dollars) plus les taxes applicables pour les frais d'inscription et autorise le remboursement des frais inhérents à ce déplacement sur présentation des pièces justificatives et selon la politique en vigueur.

### **CORRESPONDANCE À L'ATTENTION DU CONSEIL MUNICIPAL/ FERMETURE D'ENTREPRISE**

#### **AUTORISATION D'ACHAT/ ENSEIGNES MURALES**

ATTENDU QUE monsieur Joé Dufour, agent de développement, a reçu une offre de service de l'entreprise Enseignes ESM concernant 5 (cinq) enseignes murales en aluminium pour identifier les bâtiments municipaux des Escoumins;

#### **IL EST PAR CONSÉQUENT**

**PROPOSÉ PAR : Madame Claudine Roussel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le conseil autorise l'offre de service de l'entreprise Enseignes ESM pour les 5 (cinq) enseignes murales identifiant les bâtiments municipaux des Escoumins au montant de 1 179 \$ (mille cent soixante-dix-neuf dollars) plus les taxes applicables.

### **OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS/ PROLONGEMENT DE LA PROMENADE DE LA BAIE**

ATTENDU QUE la Direction de l'ingénierie et infrastructure de la Fédération québécoise des municipalités a dressé, à titre indicatif, une offre de services professionnels afin d'établir un prix budgétaire des honoraires du projet de prolongement de la promenade de la Baie;

**20-08-178**

Les Éditions

FD - 1-800

No. F-031

**DÉPÔT**

**20-08-177**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

ATTENDU QUE les honoraires proposés sont estimés à 28 500 \$ (vingt-huit mille cinq cents dollars) plus les taxes applicables;

IL EST PAR CONSÉQUENT  
PROPOSÉ PAR : Madame Karine Roussel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil autorise l'offre de services professionnels de la Direction de l'ingénierie et infrastructure de la Fédération québécoise des municipalités pour un budget maximal de 28 500 \$ (vingt-huit mille cinq cents dollars) plus les taxes applicables.

**N° 20-08-179**

### CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 18 l'ordre du jour étant épuisé  
IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Claudine Roussel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**DE LEVER** la présente séance.

Présence des citoyens : 0

\_\_\_\_\_  
**André Desrosiers,**  
Maire

  
\_\_\_\_\_  
SOPHIE BOUCHARD

SECRETAIRES - TRÉSORIÈRE ADJOINTE

***Je, André Desrosiers, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.***